



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU,
TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2014, À 8 H, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Diane Lavoie, préfète suppléante
Monsieur Denis Campeau, conseiller
Monsieur Yves Corriveau, conseiller
Monsieur René Fournier, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Marc Lavigne, conseiller substitut
Madame Danielle Lavoie, conseillère
Monsieur Jean Murray, conseiller
Madame Marilyn Nadeau, conseillère
Monsieur Normand Teasdale, conseiller substitut
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Michel Aubin, conseiller, remplacé par monsieur Normand Teasdale
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, remplacé par monsieur Marc Lavigne

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Développement local et régional
4. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général procède à la lecture de la constatation de l'avis de convocation.

Je, Bernard Roy secrétaire-trésorier, certifie sous serment que avis spécial a été signifié
par écrit d'autre part à :

Monsieur Gilles Plante, préfet, madame Diane Lavoie, préfète suppléante, mesdames les
conseillères Danielle Lavoie et Marilyn Nadeau ainsi que messieurs les conseillers
Michel Aubin, Denis Campeau, Yves Corriveau, René Fournier, Bernard Gagnon, Denis
Lavoie, Jean Murray, Sébastien Raymond et Jacques Villemaire.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leur place d'affaires ou à leur domicile respectif,
selon le cas, en déposant une copie en main propre entre 9 h et 12 h, le 19 décembre
2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de décembre de l'an deux mille
quatorze (2014).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-12-383

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Normand Taesdale

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

14-12-384

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 28;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit permettre à une MRC de prendre en charge le développement local et régional;

ATTENDU QUE ces responsabilités qui sont actuellement prises en charge par le CLD pourraient être remises en question;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC ainsi que le conseil d'administration du CLD devront prévoir des mécanismes de transition

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Danielle Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à la prise en charge du développement local et régional, tel que prévu au projet de loi 28 «Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016», advenant son entrée en vigueur, sous réserve de la décision du conseil d'administration du CLD de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le Conseil de la MRC mandate son Comité des finances pour entamer les démarches nécessaires pour en venir à une entente avec le conseil d'administration du CLD en ce qui concerne le transfert des responsabilités relatives au développement local et régional.

QUE ces démarches soient complétées dans le respect des paramètres budgétaires déjà établis par la MRC pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-12-385

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 9 h 15.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet